

## CONSULTATION ÉCRITE

À toutes les personnes intéressées par le premier projet de résolution CA20 210265 adopté en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA08 210003) afin d'agrandir un bâtiment mixte existant avec un volume de 3 étages comportant 12 logements, au 464-480, rue de l'Église - lot 1 154 592 du cadastre du Québec.

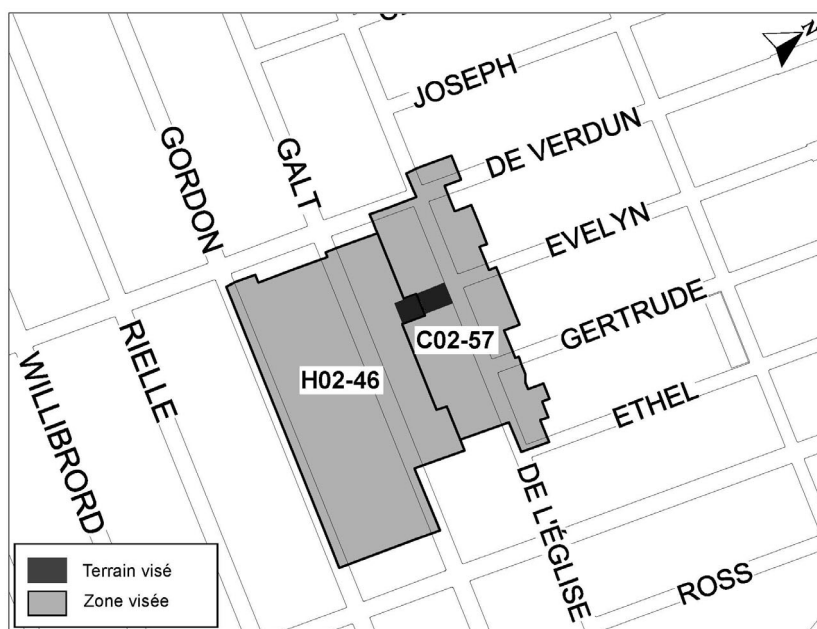
### Agrandir le bâtiment mixte existant avec un volume de 3 étages comportant 12 logements

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux personnes intéressées que suite à l'adoption du [premier projet de résolution CA20 210265](#) à la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2020, l'arrondissement de Verdun tiendra une consultation écrite d'une durée de 15 jours, soit du **4 au 18 janvier 2021**.

Le projet est étudié en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA08 210003) car il déroge à la classe d'usages autorisée h3-multiplex, au coefficient d'occupation au sol maximal de 1,5, au rapport bâti-terrain maximal de 50% et à la marge arrière minimale de 10 mètres, prescrits à la grille des usages et normes H02-46 du *Règlement de zonage* (1700).

Il déroge également aux articles 46, 90, 159, 163, 171, 186.2 et 239.1 de ce règlement concernant l'interdiction de prévoir un usage commercial au-dessus d'un usage résidentiel, le nombre de cases de stationnement à fournir, certaines règles d'harmonie architecturale, certains revêtements extérieurs, l'emploi du treillis métallique pour les balcons et de la grille pour la porte cochère et finalement l'interdiction qu'un usage résidentiel soit établi au rez-de-chaussée. [Pour de plus amples précisions, voir le [document de présentation](#) de ce projet.]

Ce projet de résolution concerne la zone identifiée au plan ci-joint :



Cette consultation écrite remplace, conformément à l'Arrêté ministériel n° 2020-074 du 8 octobre 2020 du ministre de la Santé et des services sociaux, l'assemblée publique prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1).

Ainsi, tout intéressé pourra, au cours de la période s'étendant du **4 au 18 janvier 2021** transmettre par écrit à l'arrondissement tout commentaire ou poser toute question concernant ce premier projet de résolution.

Tout commentaire adressé à l'arrondissement ou toute question qui lui est posée doit être transmis(e) :

1° par voie électronique en utilisant le [formulaire](#) prévu à cette fin;

2° par courrier à l'adresse suivante :

Consultation écrite · premier projet de résolution CA20 210228  
Bureau du secrétaire d'arrondissement  
4555, rue de Verdun, bureau 104  
Montréal (Québec) H4G 1M4

3° par le dépôt dans la chute de courrier située à l'avant de la mairie d'arrondissement (même adresse que celle mentionnée ci-dessus).

Durant cette période de consultation écrite, l'arrondissement tentera de répondre aux questions posées au fur et à mesure qu'elles seront reçues.

Toute personne intéressée est invitée à consulter la [documentation](#) relative à ce premier projet de résolution.

Le [premier projet de résolution](#) ainsi que le [document de présentation](#) de ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et peut être consultée du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 au bureau du soussigné situé au :

Bureau du secrétaire d'arrondissement  
4555, rue de Verdun, bureau 104  
Verdun (Québec) H4G 1M4

Note : En raison de la pandémie de la COVID-19, les bureaux du secrétariat d'arrondissement sont présentement fermés. Il est toutefois possible de consulter ce premier projet de résolution en cliquant sur le lien apparaissant ci-dessus ou en en faisant la demande par courriel à l'adresse suivante : [verdun-greffe@ville.montreal.qc.ca](mailto:verdun-greffe@ville.montreal.qc.ca)

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun,  
le 18 décembre 2020.

Mario Gerbeau  
Secrétaire d'arrondissement